

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 6 Rabia (II) 1448
18 Septembre 2026

N° 116

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2908
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2909
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2910
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2915
Homologation de résolutions	2916
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2917
Avis aux créanciers.....	2920
Convocations	
Sociétés anonymes	2921
Sociétés à responsabilité limitée	2924
Sociétés communautaires.....	2924
Autres sociétés	2924
Actes Administratifs	
Avis au public	2924
Divers	
Avis au public.....	2925
Rectificatifs	2927
Liste des Titulaires de comptes inactifs	
BEST LEASE.....	2928

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

N°/I : 585/2026

Date : 28/08/2026

Dénomination Sociale de la Société Communautaire : Société Communautaire Locale EL OBOUR

La forme de la société : Locale

Le montant du capital social à souscrire : 5000 D

L'adresse prévue du siège social : Chlaghmia Menzel Bourguiba

Objet de l'activité de la société : Transport des travailleurs, des personnes et manutention

La durée prévue de la société : 99 ans

La date du dépôt du projet de statuts types : 05/05/2026

Le nombre des actions à souscrire : 10

La valeur nominale des actions : 500 D

La banque (Agence régionale de la banque) : Banque Nationale Agricole - Menzel Bourguiba

Le délai ouvert pour la souscription : Du 15/09/2026 au 15/10/2026

Les avantages particuliers tels que stipulés dans le projet de statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des stipulations relatives à la répartition des excédents et à la constitution de réserves : Oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive : A travers la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Prénom et Nom :

Mohamed Mezzi : Délégation Menzel Bourguiba, Gouvernorat Bizerte, Adresse Chlaghmia

Olfa Aouini : Délégation Menzel Bourguiba, Gouvernorat Bizerte, Adresse Chlaghmia.

2026R02699SODB1

Avis au public

Réf : 691/2026

Date : 09/09/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire Locale Sourouh Almostakbal

Type de Société : Régionale

Capital Social Souscriptible : 10200.00 DT

Adresse du siège social : Awled Hafouz Sidi Bouzid

Objet de l'activité de la Société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la Société : 25 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 17/06/2026

Nombre de Parts nominales à souscrire : 17 parts

Valeur Nominale de la Part : 600 DT

Etablissement Bancaire (Agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai de la Souscription : Du 20/09/2026 au 10/10/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'invitation.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Aymen Harrabi : Délégation Awled Haffouz, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Elknainia Ksouda Awled Haffouz

Bader Eddine Harrabi : Délégation Awled Hafouz, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Elknainia Ksouda Awled Haffouz

Bader Eddine Friji : Délégation Awled Hafouz, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Elknainia Ksouda Awled Haffouz.

2026X01259SODB1

Avis au public

Réf : 643/2026

Date : 09/09/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire Locale Tibyan

Type de Société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000.00 DT

Adresse du siège social : Mzara Bir Lahfay Sidi Bouzid

Objet de l'activité de la Société : Projet agricole intégré

Durée de la Société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 30/05/2026

Nombre de Parts nominales à souscrire : 100 parts

Valeur Nominale de la Part : 50 DT

Etablissement Bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la Souscription : Du 15/09/2026 au 30/9/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'invitation.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Molk Moussi : Délégation Bir Lahfay, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Mzara Bir Lahfay

Rached Bouguerra : Délégation Bir Lahfay, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Nwayel Bir Lahfay

Hachem Naili : Délégation Bir Lahfay, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Mzara Bir Lahfay.

2026X01260SODB1

Avis au public

Dénomination Sociale de la société : Société communautaire locale NAWET ELKHIR

TYPE DE SOCISTE : LOCALE

CAPITAL Social : 5000,000D

Adresse du siège social : Rue Mohamed ALI Zaghoun 1100

Objet de la société : Projet Agricole intègre

Durée de la société : 99 ans

Date du dépôt du projet du statut : 15/07/2026

Nombre des parts Sociales Nominatives : 10

Valeurs NOMINALES DES PARTS SOSCIALES : 500.000 D

La Banque : BTS ZAGHOUNE

Date ouverte de la souscription : Du 22/09/2026 au 29/09/2026

Les avantages octroyés selon le statut : oui Conditions Relatives A la Distribution des reliquats et la constituions des provisions : oui

La convocation à l'audience de l'Assemblée Générale constitutive; A Travers la plateforme

Lieu de l'Assemblée Générale constitutive : D'après la convocation.

Nom et prénom :

Aichi Kamel : DELEGATION Zaghoun, Gouvernorat Zaghoun, Adresse Rue Mohamed ALI

Mongi Trabelsi : DELEGATION Zaghoun, Gouvernorat Zaghoun, Adresse Place du drapeau

Kefia Moez : DELEGATION Zaghoun, Gouvernorat Zaghoun, Adresse Henchir Kefia Roueiguia

Ben Abdelaziz Jalel : DELEGATION Zaghoun, Gouvernorat Zaghoun, Adresse Zaghoun

Khomsa Asaad : DELEGATION Zaghoun, Gouvernorat Zaghoun, Adresse Rue Habib Bourguiba.

2026403190SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

SOCIETE AUTO CABLES TUNISIE «ACT»

SOCIETE ANONYME

Capital social : 4 050 000 DINARS

Siège social : Zone Industrielle 8030 Grombalia - Tunisie

Identifiant Unique : 0775059B

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 Août 2026 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 07/09/2026 sous le N°26504042 quittance N°M090808 il a été décidé la dissolution anticipée et d'ouvrir corrélativement sa liquidation amiable et la nomination de M. Ridha OUHIBI liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Une copie du procès-verbal de l'AGE a été déposée au registre national des entreprises le 08 septembre 2026 et a été publiée au bulletin officiel du registre national des entreprises le 09 septembre 2026 annonce N°2026140111 bulletin N°227.

Tout créancier doit présenter les justificatives de ses créances dans les 20 jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT, au liquidateur à son domicile élu à Immeuble ennessim bureau A 11, 1er étage lot N°13 DD HBC Bourjel (coté du siège de la CNAM), Montplaisir Tunis 1073.

2026R02704SANB2

Les Ciments de Bizerte

S.A au capital de 44047290.000 DT

Siège Social : Baie de Sebra Bizerte Ancien

Registre de commerce : B1117771996

Matricule Fiscal : 0003242F

En vertu de l'AGO du 24/06/2026 enregistré à la recette des finances Tarek Ebn Zied Bizerte en date du 15/07/2026 sous le numéro 26804838, quittance n°M059460 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 24/07/2026.

Il a été décidé ce qui suit :

- 1- L'approbation du rapport d'activité de l'entreprise de l'année 2025.
- 2- L'approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et des états financiers de l'année 2025.
- 3- L'approbation du rapport des deux commissaires aux comptes des états financiers de l'année 2025.
- 4- L'affectation des résultats de l'année 2025 aux résultats reportés.
- 5- Quitus des membres du conseil d'administration pour l'année 2025.
- 6- Fixation des jetons de prime de présence des administrateurs pour l'année 2025.
- 7- L'approbation de l'AGO pour nomination de :

Madame Rim Makhoulf membre du conseil d'administration représentant du Ministère de l'économie de la planification, en remplacement de Monsieur Abde allatif Hmaied pour le reste du mandat.

Monsieur Ezzeddine Lamouchi membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires, conformément aux législations en vigueur, pour la période du mandat 2025-2027.

8- Renouvellement du mandat des membres du conseil pour la période 2026-2028.

9- Nomination du groupement des bureaux IFC et ZHA de propriétaire, Nacer Kadri et Hamma Alhosni, pour les années 2026/2027/2028.

2026R02717SANB2

Sté New Box Tunisia

Activité : Fab. Emballage papier/carton

S.A. au capital de 12.700.000

MF : 1654672DAM000

Adresse : ZI Sbikha 2, 3110 Kairouan

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société NEW BOX TUNISIA, réunie le 25 mai 2026, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de un million huit cent mille dinars (1 800 000 DT), et ce, par l'émission de cent quatre-vingt mille (180 000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix dinars (10 DT) chacune, assorties d'une prime d'émission de cinq dinars cinq cents millimes (5,500 DT) par action, portant ainsi le prix d'émission à quinze dinars cinq cents millimes (15,500 DT) par action.

Le procès-verbal de ladite Assemblée Générale Extraordinaire a été enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er Bureau de Tunis, sous le numéro 26502069, à la date du 10 juin 2026, et déposé auprès du Registre National des Entreprises (RNE) le 17 septembre 2026, sous le numéro du certificat 202648579 et le numéro de dépôt 14247.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que cette augmentation de capital serait intégralement réservée aux souscripteurs suivants;

- La Société d'Investissement à Capital de Développement «SICAR INVEST», pour un montant total d'un million trois cent quatre-vingt-quinze mille dinars (1.395.000 DT), correspondant à la souscription de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions, dont neuf cent mille dinars (900.000 DT) au titre du capital et quatre cent quatre vingt quinze mille dinars (495.000 DT) au titre de la prime d'émission.

- La Société «ATTIJARI SICAR», pour un montant total d'un million trois cent quatre vingt quinze mille dinars (1.395.000 DT), correspondant à la souscription de quatre vingt dix mille (90.000) actions, dont neuf cent mille dinars (900.000 DT) au titre du capital et quatre cent quatre vingt quinze mille dinars (495.000 DT) au titre de la prime d'émission.

En conséquence, le capital social de la société NEW BOX TUNISIA est porté de douze millions sept cent mille dinars (12.700.000 DT) à quatorze millions cinq cent mille dinars (14.500.000 DT), divisé en un million quatre cent cinquante mille (1.450.000) actions nominatives, d'une valeur nominale de dix dinars (10 DT) chacune.

2026403204SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 13 Avril 2026 enregistré à la Recette des Finances de Majel Bel Abbès le 13 Avril 2026 sous le N°26200180 quittance N°05332, Mme Kheira bent Mohamed ben Ali Boukhadhra a vendu et cédé à M. Mohsen ben Youssef ben El Taïeb Abbassi la totalité du fonds de commerce situé au quartier commercial de Majel Bel Abbès.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 4 septembre 2026.

2026R02691FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 10/09/2026 enregistré à la recette des finances d'Avenue Tayeb Mhiri Nabeul en date du 14/09/2026, N° de quittance M95223 N° d'enregistrement 26205226, Sté CHOCOMAMA a vendu à Mr Mohamed Ben Chikh Abderrahmen, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné restaurant situé à Rue Sayda 8000 Nabeul.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 17/09/2026.

2026R02695FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 21 Août 2026 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 26 Août 2026 sous la quittance N°M121606 et l'enregistrement N°26205238, Mr Radhouane Bouajina (titulaire de la Cin N°06399612) a vendu à Mme Roudayna Kachouri le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de restaurant sis à l'avenue Hedi Shaker à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce à l'avenue Hedi Shaker à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 15/9/2026.

2026R02696FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé en date du 01/09/2026, enregistré à la recette des finances de raoued le 01/09/2026 sous quittance N°M104537, Mr Anis Ben Hassen Rahmouni a cédé la totalité du fonds de commerce à Mr Bilel Ben Monji Hzemi sis à la route raoued jaafer n°135 Ariana.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur Bilel Hzemi demeurant rue Mohamed HABIB cité Sahafa Gazella Ariana.

Le présent avis a été publié au Quotidien et Echourouk le 7/09/2026.

2026R02700FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 16/07/2026 enregistré à la recette des finances de Midoun (Djerba) le 20/07/2026 sous quittance N° M067694 et l'enregistrement N°26203357 que Monsieur Chabben ben Bouaich Sedghiani, titulaire de la CIN n°05063303, a vendu à Monsieur Azzeddine ben bouaich Sedghiani, titulaire de la CIN n°03475375 la totalité du fonds de commerce comprenant deux locaux commerciaux la totalité du fonds de commerce, un local commercial sis au n°6 Place de la République exploité pour l'activité de la vente de produits maroquinerie.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains de Maître Haykel Barbouch Avocat ayant son cabinet à l'avenue Habib Bourguiba à Midoun (Djerba), dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis de vente a été publié dans les journaux «Essabah» et «le Temps» du Jeudi le 03/09/2026.

2026R02702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce daté le 23/04/2026 et enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 24/04/2026 quittance n° M025342 Enregistrement N°26200895.

Société Les jasmins de Damas SARL a vendu à Mme Semia Chebbi la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue 02 Mars Ezzahra Tunis destiné Industrie pâtisserie et pâtisserie.

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 07/09/2026.

2026R02705FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 31/08/2026, enregistré auprès de la recette des finances de zarzis le 31/08/2026 sous le n°26203211, reçu n°100959, Mme Nadia DHOUIB, titulaire de la CIN n°05075590, et l'identifiant unique 0603354 C domiciliée à Ksar ouled Mhemmed ZARZIS, a vendu à Mr Malek SAGAR, titulaire de la CIN n°08630353 domicilié à Hmadi elguebli ZARZIS, Médenine, la totalité du fonds de commerce situé Ksar ouled Mhemmed ZARZIS (sidi kbir) exploité comme Boulangerie pour la fabrication du pain subventionné et connue auprès de public par l'appellation «boulangerie sidi kbir».

Toute opposition doit être déposée sur le lieu de l'exploitation du fonds de commerce c'est dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce dans le JORT.

Cette annonce est déjà publiée dans le journal Echourouk paru le 06/09/2026.

2026R02708FCCC2

Vente du fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Habib thameur Tunis, le 10/08/2026 sous le numéro 26202158, quittance n°M041817 Monsieur Wissem Ben Mohamed Gam, de nationalité tunisienne, titulaire de CIN n°07014811 délivrée le 15/07/2016, demeurant à Bouachir, Zriba, Zaghouane, a vendu à la Société ALMA, Société à responsabilité limitée, titulaire de l'identifiant unique n°1444015F dont le siège social est sis à coté de l'hôtel Said, Midoun, Djerba, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans un local sis à l'immeuble n°16, avenue Habib Thameur, Tunis destiné à l'exercice de l'activité de commerce de prêt à porter.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisienne, auprès de l'acquéreuse au siège choisi à l'immeuble el baraka n°16, avenue Dr Habib Thameur, bureau n°7, Tunis.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «Assabah» et le «Temps» le 22/08/2026.

2026R02709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente du fonds de commerce daté le 27/08/2026 enregistré à la recette des finances d'Ajim le 04/09/2026 N° de quittance M024228, N° d'enregistrement 2621140, Mme Moufida Kanoun sis à Ajim Djerba a vendu à Mr Sehbi Hedhli la totalité du fonds de commerce concernant la vente des fruits secs et maintenant une cafeteria sis à la rue du port à Ajim Djerba.

Les oppositions doivent être déposées au cabinet de Maître Wafa Glaa Avocate à la cour de cassation à son adresse sise à la rue Abou Kacem Chebbi immeuble laghwen 1er étage Ajim Djerba, dans un délai de 20 jours après la parution de cette

annonce au J.O.R.T. Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 10/09/2026.
2026R02710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Habib Thameur Tunis, le 10/08/2026 sous le numéro 26202159 quittance n°M041818 Monsieur Wissem Ben Mohamed Gam, de nationalité tunisienne, titulaire de CIN n°07014811 délivrée le 15/07/2016, demeurant à Bouachir, Zriba, Zaghouane, a vendu à Société ALMA, Société à responsabilité limitée, titulaire de l'identifiant unique n°1444015F dont le siège social est sis à coté de l'hôtel Said, Midoun, Djerba, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans un local sis à l'immeuble n°16, avenue Dr Habib Thameur, Tunis, destinée à l'exercice de l'activité de commerce de prêt à porter et débit de tabac.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis dans le journal officiel de la République tunisienne auprès de l'acquéreuse au siège choisi à l'immeuble el baraka n°16, avenue Dr Habib Thameur, bureau n°7, Tunis.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Assabah et le Temps" le 22/08/2026.

2026R02712FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Aux termes de l'acte sous seing privé en date du 30/06/2026, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 17/07/2026 quittance N°M047940, référence N°000024035, M. Sami Ben Tahar Ben Ali Haddada Galouzi, titulaire de la carte d'identité N°09379132, a fait donation de la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Tunis Mahdia consistant en la vente de matériel informatique et d'accessoires et exploité sous l'enseigne commerciale «Jokertech» à

son frère, Ali Ben Tahar Ben Ali Haddada Galouzi, titulaire de la carte d'identité nationale N°08686639, qui a accepté ladite donation.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de vingt jours à compter de la date de la présente notification auprès du donataire, Ali Ben Tahar Ben Ali Haddada Galouzi, domicilié rue Hassan Lihayou, Mahdia.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 11/9/2026.

2026S01254FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 26-08-2026 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 26-08-2026 quittance n°M067322 enregistrement n°26205733. Mr Ben Mohamed Habib, n° de la carte d'identité 03975295, demeurant Zahera Mahdia, a vendu le fonds de commerce sis à Zahra Mahdia exploité comme commerce en détail spécialisé divers avec ses éléments corporels et incorporels, à Mr Khedher Aymen, n° passeport 000110906 demeure Zahra Mahdia.

Les éventuelles oppositions peuvent être envoyées dans les délais légaux auprès de bureau d'avocat Maître Sofien El Hani demeurant immeuble Snen rue 2 mars 1934 Mahdia.

Publier dans le journal le quotidien le 01-09-2026 sous le numéro IP626/254.

2026S01255FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte en date du 26 août 2026, enregistré auprès de la Recette des Finances Kairouan sous le numéro M076325 et le numéro d'enregistrement 26203449.

Monsieur Yassine Ben Abdelhamid Ben Ahmed Sebri, a vendu à Hend Bent Sassi Ben khalifa Baklouti le fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité sous l'enseigne «CREPERIE».

Et situé à la rue khemais El-Arbi Khabour, Kairouan.

Les créanciers disposent d'un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et dans les journaux quotidiens, pour faire valoir leurs droits concernant ladite vente.

Cet article est publié aux journaux Chourouk et le Quotidien le 17/9/2026.

2026S01258FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré auprès de la Recette des Finances de Zaouiet Sousse le 31 août 2026, quittance n°M037520, enregistrement n°26201684, Madame Khawla Becheikh, titulaire de la carte d'identité nationale n°07084370, demeurant à Thrayet, Sousse, a cédé à Monsieur Akram Boufares, titulaire de la carte d'identité nationale n°06420475, l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue des Jardins, Thrayet, Sousse, et exploité en tant que pharmacie, avec tous ses éléments corporels et incorporels, moyennant le prix de sept cent mille dinars (700 000 DT).

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur, en son domicile élu au cabinet de Maître Anis Hliila, avocat, sis à la rue Ibn El Jazzar, Résidence Bouzaabia, Sousse, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal «Al Chourouk» paru le 18 septembre 2026.

2026S01261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP signé le 26/8/2026 et enregistré à la recette des finances Jammel le 28/8/2026 sous N° 73252 quittance N° 26201872 Achraf Mamia a vendu à Dalel ben Kahla la totalité

du fonds de commerce «pâtisserie» situé à l'avenue bachir belkiria Jammel, toute opposition sera entre les mains de l'acquéreur dans le local du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

La dite vente a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 18/9/2026.

2026S01263FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/06/2026 enregistré à la recette des finances en date du 18/08/2026 sous le n°M089611 ; Monsieur Faouzi Trabelsi résident à la route gremda km 1 Sfax a vendu à Monsieur Fedi Meftah résident à la route sidi Mansour km 11 Sfax avec tous les éléments corporels et matériels l'ensemble d'un établissement de lavage et de nettoyage de voiture situé à la rue 13 Août N°8 Boudier 1 Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat à la cour de cassation maître Noomen Belmabrouk 3 Rue Patrice Lumumba imm Sfax city 3000 Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la république Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal quotidienne «ESSABEH» du mardi le 25/08/2026 page n°6.

2026X01265FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, Madame Hafsia Mansouria, titulaire de la carte d'identité nationale n°03785182, a vendu à Monsieur Majd Ouertani, titulaire de la carte d'identité nationale n°14551864, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels uniquement, consistant en une activité de «restauration rapide de tous genres», identifié fiscalement sous le n°1585100/J, sis au 25, rue Menzel Bourguiba, Borj El

Baccouche, Ariana. Ledit acte a été signé en date du 09/09/2026 et enregistré à la Recette des Finances du Centre administratif d'Ariana, sous le n°26205391, quittance n°098227M, en date du 09/09/2025.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, auprès de Maître Salwa Mestouri, avocate près la Cour de cassation, dont le cabinet est situé au 11, avenue Taïeb Mhiri, Immeuble la perle de l'ariana, Ariana, 3ème étage, bureau n°6, Ariana.

La vente dudit fonds de commerce a été publiée dans le journal «Le Temps» en date du 13/09/2026.

2026403191FCCCC

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 20 juillet 2026, enregistré à la Recette des Finances du Centre Administratif de l'Ariana sous le n°26205250, suivant quittance n°M096205 en date du 4 septembre 2026, Monsieur Dhô Saïeh, titulaire de la carte d'identité nationale n°03403699, a cédé à Monsieur Belgacem Saïeh, titulaire de la carte d'identité nationale n°05740804, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, consistant en un local commercial destiné à la vente de fruits secs, identifié fiscalement sous le n°0089278N, sis au 06, rue l'égalité, Ariana Supérieure, Ariana.

Les oppositions seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de Monsieur Belgacem Saïeh concernant le fonds de commerce situé au 06, rue l'égalité, Ariana Supérieure, Ariana.

La cession dudit fonds de commerce a été publiée dans le journal «Le Temps» en date du 13/09/2026.

2026403192FCCCC

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé en date 07/09/2026 à Ariana enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana en date du 08/09/2026 quittance N°M097427 enregistrement N°26205332 Madame Dorra Trabelsi a cédé son commerce sis au 10 Avenue Mostapha Hjaiej Ariana à Monsieur Atef Saidani.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acheteur au 10 Avenue Mostapha Hjaiej Ariana et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT sous peine de forclusion cette annonce a été publiée aux journaux le QUOTIDIEN et ALCHOUROUK en date du 12/09/2026.

2026403201FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte en date du 30/06/2026 enregistré à la recette des finances Ettadhamen en date du 01/07/2026 sous le numéro 26203608, établi par Maître Laabidi Faouzi, Monsieur Hosni Wissem a vendu à Monsieur AYARI Aymen le fonds de commerce sis au 01 Cité Errafaha 2 M'Nihla, exploité dans la vente des accessoires de voiture au prix de Trente Cinq Mille Dinars, publié aux journaux Sahafa et La Presse en date du 07/08/2026. Les oppositions sont reçues auprès Maître Laabidi Faouzi dont cabinet sis au 02 Avenue Farhat Hached, bureau n°46 Ariana.

2026403208FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 27/8/2026 sous le n°26203132 quittance n°M063566. Madame Amel esrayri c.i.n 00490709 a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 52 rue mostapha mohsen borj louzir ariana avec la totalité de la somme de dix mille dinars (10000D) à Mme Mariem Esoussi. Les oppositions peuvent être

formées dans un délai de vingt jours de la parution de cet avis au JORT au local vendu sis au 52 rue mostapha Mohsen borj louzir Ariana. Cet acte a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien 03/09/2026.

2026403209FCCC2

Location gérance libre

LOCATION GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Marsa - Tunis le 18 août 2026 sous n°26305576 quittance n°106400, la société AZIZA DE COMMERCE DE DETAIL, société anonyme titulaire de l'identifiant unique 1259149J et dont le siège est fixé au 22 rue de l'Electricité, la Zone Industrielle

Ben Arous a donné en location gérance à la société «ENDA TAO», société anonyme titulaire de l'identifiant unique 1767092N, le fonds de commerce exploité en une partie du local A2 situé au 65 Rue Hédi Chaker, Cité Erriadh, la Marsa objet du contrat de bail commercial dont l'acte a été enregistré à la Recette des Finances la Marsa le 12 janvier 2015 sous n°15300140, quittance n°4608.

Ledit fonds est grevé de nantissements au profit de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, la Banque Zitouna, Amen Bank, la Société Tunisienne de Banque, BH Bank, Wifak Bank et l'Arab Tunisian Bank.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Achourouk et le Quotidien parus le 16 septembre 2026.

2026R02693FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce conclu en date du 06/09/2026 et enregistré auprès de la recette des finances de Djerba le 07/09/2026 sous le numéro 26305617 quittance n°M095821.

Monsieur KAIER EDDINE ANNAN titulaire de la CIN 03537749 a donné en location à Madame AYA KANOUN, titulaire de la CIN 13504317 le fonds de commerce immatriculé au registre national des entreprises sous l'identité 0105146 X sis à la rue EL BACHIR SAOUD HOUMET ESSOUK DJERBA destiné à l'exploitation d'une activité de vente prêt-à-porter.

La location est consentie en gérance libre pour une durée d'une année allant du 06/09/2026 au 05/09/2026.

Les oppositions seront reçues l'adresse dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet article a été déposé au journal ECHOUROUK le 11/09/2026 et le journal le QUOTIDIEN le 12/09/2026.

2026R02694FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 27/07/2026 quittance n°M109856 sous n°26304605, Société KARIM ET SOUHIR, MF n°1830042M, représentée par sa gérante, a loué à AZABI Chaker, titulaire de la CIN n°10830097, la totalité d'un fonds de commerce exploité en Restaurant sis à GP1 Manaret Hammamet commençant le 09/06/2026 jusqu'au 08/06/2028, les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire dans le lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours. Publié au journal la Presse le 11/09/2026.

2026R02714FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 26/08/2026, enregistré à la recette des finances de Médenine le 02/09/2026 reçu n° M083851, enregistrement n° 26305113, Mr Mohamed hayder titulaire de la c.i.n n°6533749 a loué la totalité du fonds de commerce consacrer comme buvette sise à la route beni khedache immeuble hayder rez-de-chaussée.

Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 12/09/2026.

2026R02715FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant Acte de location d'un fonds de commerce rédigé par le maître Hammi Elyes en date du 02/09/2026, enregistré à la recette des finances Rue Jazira sous N°26302198 Quittance N°M052173, Société F M B de commerce, Matricule Fiscal N°1994976J représentée par son gérant Monsieur Mouldi Ben Ali Ben Salem, titulaire de la CIN N°04658068, a loué à la société Electro Shop en cour de constitution représentée par son gérant Monsieur Talel Ben Ameer Kadri titulaire de la CIN N°11600199 un fonds de commerce d'un local destiné, à la Vente Produits Divers sise au 63 Rue Eljazira Tunis.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 19/09/2026.

2026R02720FCCC3

Contrat de location du fonds de commerce

En dessous du contrat signé le 08/09/2026 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 11/09/2026, n° de quittance M071391 sous le numéro d'enregistrement 26306101, Madame Dhekra Harbach tunisienne, titulaire de la C.I.N n°08289200 délivrée le 28/01/2022 domicilié à Rue Taieb Mheri Ksour - a loué pour le compte de monsieur Sassi Harbach-tunisien titulaire de la CIN 09386501 domicilié à la Rue Taieb Mheri - Ksour Essef - tout le fonds de commerce exercé dans le local situé à rue Habib Bourguiba Mahdia - destiné pour exercer l'activité de vente des téléphone portables et ses accessoires, son nom commercial «Discount Plus» avec tous ses éléments, pour une durée de deux ans renouvelables qui commence du 01/09/2026 et expire le 31/08/2028.

Cette annonce a été publiée au journal «ECHOUROUK» le 17/09/2026.

2026S01256FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

MAITRE SAHBI ROUIS

Avocat à la cour de cassation

**Rue Haffouz Imm. Intilaka esc.B3
Sfax**

Tél/Fax : 74.201.590

000832714/G

En vertu d'un contrat de location commercial signé par les deux parties le 08 et 09 juin 2026 et enregistré auprès du bureau des finances de la route d'Ain, à Sfax le 19/8/2026 sous le numéro de reçu M055939 et enregistré sous le numéro 2630304 Mme Rachida Bint Khalifa Al Rigi épouse de Hamadi Bin Sassi, a loué l'intégralité des locaux commerciaux situés dans la vieille ville rue Qaddour à Sfax utilisés pour la location de robes de mariées et portant le nom commercial "Mimo pour la location de robes de mariées à Mme Shadia Kammoun épouse de Yosri Kammoun.

Les objections doivent être soumises au cabinet de l'avocat à l'adresse mentionnée ci-dessus dans les vingt jours suivant la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Sabeh» N° 24674 du 3/9/2026.

2026X01269FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01 Septembre 2026 enregistré à la recette des finances de La Goulette en date du 08-09-2026 sous le N26307254 quittance n°93120, la société «BEC FIN», identifiant unique N°0846122 K, dont le siège social N°80 Avenue Roosevelt La Goulette -

Tunis, a loué à la société «Ben SNINA», en cours de constitution, dont le siège social est sis au local N°80 Avenue Roosevelt La Goulette - Tunis, la totalité du fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels détaillés dans le contrat, exploité dans le local sis au N°80 Avenue Roosevelt La Goulette - Tunis, ayant pour activité le commerce de gros de produits alimentaires et le commerce de gros de produits de nettoyage, et ce pour Trois ans à partir du 01-09-2026.

Cette annonce a été publiée au journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN parus le 12-09-2026.

2026403196FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE - GERANCE LIBRE

En vertu d'un acte sous seing privé le 04 septembre 2026 et enregistré à la recette des finances Bab Souika Tunis le 11/09/2026 Quittance (N°M062361) enregistrement (N° 26302982) la société RAIS société à responsabilité limitée (S.A.R.L.) Identifiant Unique : 0012914A son gérant monsieur Romdhan Rais titulaire de la carte identité nationale (N°00214358)

A loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à la Société SIZAR ELKEL à responsabilité limitée (S.A.R.L.) Identifiant Unique : 1879025X son gérant monsieur TAREK TAJOURI titulaire de la carte identité nationale (N°10034473) exploité «vente des vêtements confectionnés, des tissus et des industries traditionnelles» situé 54 souk nouvelle hafsiya, Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels avec un loyer annuel six mille dinars (6000 DNT) pour (1) Un An.

Pour une période de location un ans (01) commençant de 01/09/2026 jusqu'au 31/08/2027 renouvelable.

2026403197FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : Association Tunisienne du Sloughi

Siège social : 31, Avenue du Golfe Arabe, El Menzah 8, Ariana, Tunisie.

Objet : Association dédiée au Sloughi nord-africain.

Objectif :

- Contribuer à la protection de la race Sloughi Nord Africain et à la préservation de son authenticité en tant qu'élément du patrimoine culturel tunisien et prolongement de l'identité partagée des pays d'Afrique du Nord.

- Echange d'expérience entre les éleveurs intéressés par le Sloughi Nord Africain.

- Faire connaître le Sloughi Nord Africain et sensibilisation à son rôle patrimoniale

- Œuvre à l'enregistrement du Sloughi Nord Africain en tant que race tunisienne reconnue par la fédération cynophile internationale

Président : Hatem Besrour

Secrétaire général : Montassar Zoghlami

Trésorière : Khaoula Samet

Membre : Helmi Sakouhi

Membre : Khalil Mestiri.

2026R02721APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Om Ezzine de Solidarité Sociale

Siège : Rue De Grande Mosquée - Jemmel - Monastir

Objet : Caritative et Sociale.

But : Contribuer à la préservation et à la sécurité du sanctuaire et de ses biens en gérant les ressources

financières et en les donnant sous forme d'aide sociale et d'abonnements au transport scolaire exclusivement aux habitants de Jemmel, et en coordination avec les autorités compétentes et dans le respect des procédures légales applicables.

Président : Mhamed BARKALLAH

Secrétaire Général : Ali TRABELSI

Trésorier : Habib GUENIDI.

2026S01253APSF1

Constitution du corps syndical de la résidence les tulipes sise au boulevard 14 Janvier - Route Touristique Sousse

Selon le procès-verbal sous le numéro 7290 du 30/05/2026 :

Un nouveau corps syndical a été élu dont sa composition est la suivante :

- Mme Dalila Koali : Présidente

Et trois membres :

1. Mr Laaroussi Weryemi

2. Mr Habib Mahjoub

3. Mme Fatiha boujlida.

2026S01264APSF1

Constitution d'un syndic de copropriété

En vertu du procès-verbal de l'assemblée constitutive en date du 23 Août 2025, enregistré auprès de la recette des finances de Hammamet en date du 19 AOÛT 2026 sous le numéro 26805122 et quittance numéro M119172. Il a été constitué le syndic de la résidence Ilef 2

Siège : Rue Hédi Naira Hammamet.

Membre :

Président : Sellami Mohamed

Trésorerie : Ben jannet salem

Secrétaire général : Kolsi Adelmonem.

2026403186APSF1

AVIS

Nom de l'association : Forum des Hommes d'Affaires Tuniso-Algérien-Libyen

Siège : Immeuble Yasmine Tower, 4ème étage, Bureau 4.1, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

Objet : Association de développement.

Objectifs :

1. Contribuer à l'activation des accords trilatéraux.

2. Œuvrer au renforcement des quatre libertés (circulation, résidence, travail, propriété).

3. Encourager les trois pays à utiliser les monnaies locales dans leurs échanges.

4. Contribuer à l'unification des normes techniques dans tous les domaines et à la constitution de groupements en vue de l'accès aux marchés extérieurs.

Bureau de l'association :

Président de l'association : Jalel Ben El Hattab Boudhina

Vice-président : Mohamed Lotfi Ben Hmida

Secrétaire général : Habib Chebchoub

Secrétaire général adjoint chargé de l'information : Boubaker Ben Amor Beldbabes

Secrétaire général chargé de la recherche scientifique : Zahra Ben Achour

Trésorier : Ali Ben Haj

Trésorier adjoint : Lotfi Ben Abdallah.

2026403207APSF1

Homologation de résolutions

Syndic résidence cote d'azur Hammamet

Suivant procès-verbal du bureau de syndic des copropriétaires de la résidence cote d'azur du 25 août 2026 enregistré à la recette des finances d'el Hammamet à la date du 3 septembre 2026 sous le numéro 26805418, quittance n°M12108 a été décidé ce qui suit :

- Nomination du Trésorier :

Mr SCHIACHI GIANLUCA : Trésorier.

2026R02690APSF2

Association SKYRIDERS

Siège social : 6, avenue Mohamed V, Cité El Ghazala, Ariana 2083

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective en date du 15/11/2025, Enregistré auprès de la Recette des Finances de Raoued - Ariana, le 14-09-2026, sous quittance n°M109716.

Ont été élu :

Medhioub charik : Président

Sfaxi Mhamed : Vice-président

Hannefi Mohamed Taha : Trésorier

Miled Donia : Secrétaire générale.

2026R02697APSF2

Association SKYRIDERS

Siège social : 6, avenue Mohamed V, Cité El Ghazala, Ariana 2083

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14-08-2026, enregistré auprès de la Recette des Finances de Raoued - Ariana, le 14-09-2026, sous quittance n°M109723.

Il a été décidé de transférer le ressort territorial de l'association de l'Ariana à la délégation de Bizerte Nord, à l'adresse suivante :

Béni Ouf, route de Béchateur, Bizerte Nord, chez épicerie Mr Kaddour Allouche, 7000 Bizerte.

2026R02698APSF2

Renouvellement d'un syndic de copropriétaires

Conformément au procès-verbal du 28/08/2026 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 10/09/2026 sous le numéro 26701917 quittance N°M048702, il a été décidé de renouveler le syndic des copropriétaires de la résidence les Vagues.

Nom : Syndic Résidence les Vagues Ezzahra

Siège : Résidence les Vagues,
prolongement avenue Habib Thameur
- Ezzahra.

Les membres :

- Mr. Mahmoud Ben rachid : président
- Mr. Zouheir Jemal : Trésorier.
- Mr. Aouni Habib : Secrétaire général
- Mme Amel Ouertetani : Membre
- Mr. Chafei Adel : Membre.

2026R02716APSF2

Syndicat de résidence Ibn El Jazzar 2 Mourouj 1

Adresse : Imm. C14, Rés. Ibn El Jazzar 2 Mourouj1

Selon le Rapport d'inspection, daté le 01/06/2025 enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 22/08/2025 Quittance n°55675 enregistrement n°1435.

Il a été décidé de renouveler l'organe de syndicat comme suit :

Membres :

Président : Mohsen Be Hamad

Trésorier : Kamal Ayadi

Secrétaire général : Taher Ben Bader.

2026R02719APSF2

Election d'une nouvelle trésorière du syndic du Médical

Centre Tunis Sud sis au GP1 Ben Arous

Suite à l'assemblée générale électorale du syndic du Medical Center Tunis Sud sis au GP1 Ben Arous daté du 19 Août 2026 dont son P.V a été enregistré à la recette des finances de Mégrine sous le numéro 26706625 en date du 27 Août 2026 et sous numéro de reçu M069869 et où a été élu Mme Amira Sarri trésorière du syndic.

2026403187APSF2

Constitution d'un nouveau syndicat

En vertu de P.V de l'AG électorale de «zouhour» La Soukra du 19/04/2026, enregistré à la recette "syndicat de la résidence des finances de La Goulette Tunis le 04/05/2026 enregistrement n°26703631, quittance

N°49912, et dont une copie a été déposée à la municipalité l'Aouina Tunis le 06/05/2026, ont été élu un nouveau syndic pour le syndicat des copropriétaires de la résidence "Zouhour", sise à la rue El Farazdak L'Aouina - Tunis, et d'élire ses membres pour une durée d'un an renouvelable à compter de la date de la tenue de ladite assemblée ci-dessus, à savoir :

- Ghanem Derbal : Président du syndic
- Riadh Oueslati : Secrétaire général
- Sami Kaaniche : Trésorier
- Lamjed Kar : Membre
- Khaled Betaieb : Membre.

2026403202APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à Rue Hedi Karay Tunis.

Partie saisie :

1) AMINE BEN ALI MIAADI, demeurant à City Ennour Gafsa, C.I.N n° 06146652.

2) JIHENE BENT MOHAMED ALI ASKRI, demeurant à City Ennour Gafsa, CIN n°06156956

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

- la totalité du titre foncier n°170803 Sousse sis à Résidence ERRIBAT Sousse, d'une superficie de 135 m².

- la totalité du titre foncier n°170729 Sousse sis à Résidence ERRIBAT Sousse, d'une superficie de 13 m².

- la totalité du titre foncier n°170728 Sousse sis à Résidence ERRIBAT Sousse, d'une superficie de 13 m².

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 501 100 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 19/10/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01249VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis 95 rue hedi karray Tunis.

Partie saisie : MAHER BEN BENANI BEN HABIB DINARI, demeurant à Msaken Sousse, C.I. N n°03167749.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des 600 parts du titre foncier n°16034 Sousse, sis à Jdedine Msaken, d'une superficie de 34748 m².

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 255 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 19/10/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01250VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir le Mercredi 14/10/2026 ; à partir de 9h du matin.

LA PARTIE POURSUIVANTE :

HASSINE BEN MOHAMED HMAD
Résident à MOKNINE Monastir.

LA PARTIE POURSUIVIE :

TURKIA BENT MOHAMED HMAD et
MOHAMED ALI BEN NACEUR
HMAD Résident à MOKNINE
Monastir.

IMMEUBLE A VENDRE :

La totalité de la maison traditionnelle
sise à mandaret echahed à moknine
Monastir d'une superficie de 130 m²
qui se compose de 03 chambres à
coucher ; toilette; salle de bain;
cuisine; et elle est délimitée comme
suit : du khebla terrain publique; à
l'est maison des héritiers ; sud terrain
des héritiers ; l'ouest terrain des
héritiers.

LA MISE A PRIX :

Est fixée à 22.380.000 pour toute la
maison.

LA VISITE DES LIEUX :

Aura lieu chaque dimanche entre 10h
et 13h ; et pour des amples
renseignements contacter le greffe du
tribunal de 1ère instance de Monastir
où a été déposé le cahier des charges
ou le cabinet de Maître THABET
SAMI sis à l'av. Habib Bourguiba
Immeuble le plaza moknine.

2026S01252VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES****POURSUIVANT :**

BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE,
S.A, en la personne de son
Représentant légal, demeurant 10
Bis, Avenue Mohamed V, TUNIS, IU :
012357/S, en sa qualité de créancier
saisissant.

PARTIE SAISIE :

Madame Chedia Bent fraj
BARGAOUI, Titulaire de la CIN
n°02870441 Demeurant au 304 rue
Abderramane OUF cité Erriadh
Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE,
Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy
Hammam SOUSSE, IU : 373 343 S.

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété, objet du
Titre Foncier n°71189 Sousse, d'une
superficie totale de 491 m², située à
cité Erriadh 3 SOUSSE, consistant en
une grande villa comprenant un sous
sol de 328 m² atelier, un rez-de-
chaussée 198 m² une maison 3
pièces et suite parentale, un premier
étage 198 m² comprenant 2
appartement et un deuxième étage de
198 m² un appartement de 3 pièces.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de
Sousse le 19/10/2026 à partir de 9h.

MISE A PRIX :

Un Million Cent Quatre Vingt Treize
Mille Cent Quarante Dinars
(1.193.140,000 D), avec les frais et
honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les
jours de 10 à 17 heures.

2026S01259VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES****POURSUIVANT :**

"AMEN-BANK" société Anonyme
siège social Avenue Mohamed V
1002 Tunis, M.U 00221 M/P/M/000,
en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

Monsieur ABDERRRAZAK ben
MOHAMED HALLAB, Titulaire de la
CIN n°02837719 demeurant à 333 rue
Ibn Charaf cité Erriadh 3 SOUSSE.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE,
Avocat à la Cour de Cassation, rue
Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE,
M.U : 373 343 S

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété, objet du
Titre Foncier n°120785 Sousse,
composé de 2 parcelles n°08 et n°09
d'une superficie totale de 2504 m²,
située sidi El Hani Sousse.

La parcelle n°08 consistant en un
terrain agricole, d'une superficie de
1281 m². La parcelle n°09 consistant
en un terrain agricole, d'une superficie
de 1223 m².

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de
Sousse le 19/10/2026 à 9h.

MISE A PRIX :

Trente Sept Mille Cinq Cent Soixante
Dinars (37.560,000 D) avec les frais
et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les
jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que
les personnes ayant consignées le
tiers de la mise à prix.

2026S01260VEPA1

**Vente aux enchères publiques de
parts indivises****D'un immeuble immatriculé suite à
la réduction légale**

1/ Le Créancier saisissant : la société
Kinza import-export en la personne de
son représentant légal, SARL,
immatriculée au registre national des
entreprises sous le N°1557179 B
ayant son siège social au 48 rue Ibn
Abu Adhraf, immeuble Mégrine
bisness centre, Mégrine riadh.

2/ Débiteur saisi : Mourad ben
Mohamed ben Hassen Khmir,
demeurant à rue Kairouan, Korba.

Avocate chargée de la poursuite :
Maître Mejda Hafsi, avocat à la cour
de cassation, demeurant au 9 avenue
de France, immeuble Forum, Nabeul,
matricule fiscal : 1070541 X

4- Désignation et identification du bien
saisi proposé à la vente : La totalité
des biens indivis revenant au débiteur
saisi estimés à 300 parts de la totalité
du titre foncier n°606510 Nabeul,
connu par le nom AL Nozha 58 se
compose de la parcelle N°427 situé à
Korba gouvernorat de Nabeul, il s'agit
d'un terrain vide sans aucune
construction

5- Prix d'ouverture du bien mis en vente : suite à la décision de report N°1061 rendue par le tribunal de première instance de Nabeul le 19/8/2026 en raison de l'absence d'acquéreurs et la réduction du prix de (40%) le prix du bien saisi est fixé à trente mille dinars (30.000.000 DT) en ajoutant les frais Indexé et les frais de l'exécution.

6- Jour, lieu, et heure de l'enchère : la vente se déroulera le lundi douze octobre deux mille vingt six (12/10/2026) à neuf heures par devant la section des ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Nabeul, avenue Taib M'hiri, Nabeul, dans l'une des salles désignées à cet effet au tribunal indiqué.

7- Conditions de constat et visite du bien : le bien saisi peut être visité aux horaires administratifs tous les jours de travail ouvrable après le contact du cabinet de l'avocate chargée de la poursuite.

2026403199VEPA1

Vente aux enchères publiques de parts indivises

D'un immeuble immatriculé suite à la réduction légale

Le créancier saisissant : la société de la vente en gros de denrées alimentaires en la personne de son représentant légal, SARL, immatriculée au registre national des entreprises sous le N°1522880 D ayant son siège social au 48 rue Ibn Abu Adhraf, immeuble Mégrine business centre, Mégrine riadh.

Débiteur saisi : Mourad ben Mohamed ben Hassen Khmir, demeurant à rue Kairouan, Korba.

Avocate chargée de la poursuite : Maître Mejda Hafsi, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 avenue de France, immeuble Forum, Nabeul, matricule fiscal : 1070541 X

4- Désignation et identification du bien saisi proposé à la vente : La totalité des biens indivis revenant au débiteur saisi estimés à 438.331 parts de la totalité du titre foncier n°552241

Nabeul, connu par le nom Ghars Yedes se compose de la parcelle N°01 situé à 600 mètre du nord de la délégation de Korba gouvernorat de Nabeul, il s'agit d'un terrain clôturé de 438.331 m², clôture en brique du coté Qibli à une hauteur de 3.3 m sur la longueur de 18.5 m (61m²) du coté est à une hauteur de 3.3 m sur la longueur de 7.7 m (25m²) du côté ouest à une hauteur de 2.5 m sur la longueur de 20.4 m (51 m²) et non clôturé du côté nord, le bien comporte une construction exécutée au niveau de la fondation jusqu'à la chappe à une hauteur de 1 m et un réservoir d'eau pluviale (majel) d'une superficie de 20 m², les travaux nécessitent l'entretien et le bien se situe sur une route non goudronnée.

5- Prix d'ouverture du bien mis en vente : suite à la décision de report N°1060 rendue par le tribunal de première instance de Nabeul le 19/8/2026 en raison de l'absence d'acquéreurs et la réduction du prix de (40%) le prix du bien saisi est fixé à quarante trois mille deux cent dinars (43.200.000 DT) en ajoutant les frais Indexés et les frais de l'exécution.

6- Jour, lieu, et heure de l'enchère : la vente se déroulera le lundi douze octobre deux mille vingt six (12/10/2026) à neuf heures par devant la section des ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Nabeul, avenue Taib M'hiri, Nabeul, dans l'une des salles désignées à cet effet au tribunal indiqué.

7- Conditions de constat et visite du bien : le bien saisi peut être visité dans les horaires administratifs tous les jours de travail ouvrable après le contact du cabinet de l'avocate chargée de la poursuite.

2026403200VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

**ETUDE MAITRE TAREK BEN
FREDJ**

**AVOCAT AUPRES DE LA COUR DE
CASSATION**

6 BIS, RUE DE LA MAURITANIE

Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tél : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961 HAP000

PARTIE POURSUIVANTE : La Banque Tuniso-Koweïtienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V, élue domicile auprès de BTK finance, immatriculée sous N°0514211 Q, sise à 11 Rue Hedi Nouira - immeuble BTK 4ème étage - Tunis 1001.

PARTIES SAISIES : 1) Essayed Ben Belgacem Ben Ellafi Souidi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07518160, demeurant au 04 Rue de l'école - app n°2 - 1er étage - Ain Zaghouane -2045 Laaouina - Tunis domiciliation, auprès de son Avocat, MAITRE SINDA ABDEL KEFI, sise au 12 bis, Avenue bab bnet - Tunis.

2) Mme Imen Bent Khemaies Ben Abdeljalil Ben Dhia, mariée selon le Régime de la communauté des biens, titulaire de la carte d'identité nationale n°00282013, résidente au 04 Rue de l'école - app n°2 - Ain Zaghouane - 2045 Laaouina domiciliation auprès de son Avocat, MAITRE SINDA ABDEL KEFI, sise au 12 bis, Avenue bab bnet - Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek Ben Fredj, 6 bis, Rue de la Mauritanie - Le Belvédère - 1002 - Tunis. M.F 386961 HAP000.

LES IMMEUBLES SAISIES : il s'agit de 10080 parts inscrits auprès de l'office national de la propriété foncière de Nabeul, en date du 10/10/2014, vol 14/01, N°9901, objet du titre foncier N°590550 - Nabeul, dénommé «JALTA V» constitue de la parcelle N°241, qui consiste en un terrain agricole rectangulaire, d'une superficie de 10080 m², sis près de l'usine Delice Soliman - Nabeul.

Elle est limitée, coté Nord par la parcelle N°240, coté Sud par la parcelle N°288, coté EST, par le titre foncier N° 1244 , et coté Ouest par la parcelle N°242.

Le dit terrain, possède une ouverture par le coté Nord, d'une superficie de 7300 m², planté par des Agrumes, et le reste du terrain nu destiné.

Pour l'équitation d'une superficie 2780 m², ainsi qu'une Etable destinée à l'élevage des animaux, d'une superficie de 519 m², et une première construction, avec R.C de 20m² un 1er étage de 20m² et une 2ème construction, avec un R.C et 1er étage d'habitation de 64m² chacun, et un grenier de 6m².

Les constructions sont vieilles, cimentées et les murs construits par des briques avec des portes métalliques en sus un puit profond, pour irrigation, équipé d'une vanne d'eau.

LES CHARGES : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (208.000,000 D) inscrit le 10/10/2014 (volume Nabeul 14/1 - n°9902) au profit de la BTK.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (93.000,000D) inscrit le 05/10/2016 (volume Nabeul 16/2 - n°4198) au profit de l'ATB.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 26/05/2026 et inscrit le 17/07/2026 au profit de la partie poursuivante (vol Nabeul 2/26 - n°1719).

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à (272.924,700 TND).

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le LUNDI 26/10/2026 à 9H et suivant à la chambre des créées au tribunal de première instance de GROMBALIA sis à GROMBALIA.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un Avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de GROMBALIA.

2026403206VEPA1

Avis aux créanciers

JUGEMENT DE LIQUIDATION

Un jugement a été rendu en matière de référé par le Tribunal de première instance de Djerba, en date du 14/07/2026, dans l'affaire n°41490, portant désignation de Maître Lassaad Essid, expert, en qualité de liquidateur de la succession du défunt Bachir Ben Rached Rached, titulaire de la carte d'identité nationale n°03408733.

Le liquidateur est chargé de procéder à l'inventaire de la succession, à son administration et à son partage, et de poursuivre ses fonctions jusqu'à la fin de l'indivision.

En conséquence, les créanciers du défunt sont invités à déclarer les créances qu'ils détiennent à l'encontre de la succession et à produire les pièces justificatives y afférentes auprès du bureau du liquidateur, sis à l'Avenue Imam Sahnoun, Midoun 4116, Djerba, B.P. 383, et ce, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis.

2026R02703VEPA2

APPEL D'OFFRES N°08

VENTE D'UN LOT DE TERRAIN APPARTENANT AU GERANT FAILLI

DE LA SOCITE EN FAILLITE SIS A SAHLINE MONASTIR PUREX SARL

CAPITAL : 60.000,000 DT

ID U : 0023282 A

N° D'AFFILIATION A LA CNSS : 13449553

SIEGE SOCIAL : ZAOUIT SOUSSE Avenue 7 Novembre SOUSSE

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de SOUSSE sous le N°216 en date du 07/09/2026, il a été décidé de charger le syndic de faillite Mr Belgacem BEN KHALED de compléter les annonces légales pour la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier N°45213 avec une mise à prix fixée à : 90.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem BEN KHALED son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges GORSE 4000 SOUSSE (7321733098401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem BEN KHALED à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR Appel d'offres relatif à l'acquisition de terrain dans le cadre de la faillite de la société PUREX.

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 30 octobre 2026.

2026S01262VEPA2

MISE SOUS TUTELLE

Suivant Jugement civil N°383 rendu le 09/06/2026 par le Tribunal de 1ère instance de Nabeul et l'attestation de non appel M. Abdessalam Bouaouina est nommé comme tuteur pour gérer les affaires de son frère incapable Nour Eddine Bouaouina.

2026403188VEPA2

REGLEMENT JUDICIAIRE

SOCIETE CLINIQUE MONTPLAISIR

RNE : X 0889310

CNSS : 00168116-15

**Siège Social : 3 rue de Myrte,
Montplaisir, Tunis**

En vertu de la décision n°1097 rendue par le tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 07 septembre 2026, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire en faveur de la société CLINIQUE MONTPLAISIR, la désignation de Mme HFAIDH Nesrine, en qualité de juge d'entreprise et la désignation de Monsieur BEN SALEM Faouzi en qualité d'Administrateur judiciaire, ayant pour mission, sous la supervision de Mme la Juge d'entreprise, le contrôle des actes de gestion, donner son avis sur les possibilités de redressement de l'entreprise et de continuité de son activité et d'une manière générale l'exercice de toutes les tâches qui lui sont conférées par la loi.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances au bureau de l'Administrateur Judiciaire, sis au 12 rue Cyrus le grand, 2ème étage, Bureau n°15, Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis.

2026403210VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

**Convocation à l'Assemblée
Générale Annuelle**

**INSTITUT MEDITERRANEEN DE
FORMATION AUX METIERS
MARITIMES (IMFMM)**

Société Anonyme

**Au Capital de 2 400 000 Dinars
Tunisiens**

RNE : 1119287Q

**Siège : Port de Radés, Bâtiment
DMMP, 2040 Radés**

**Objet : Convocation à l'Assemblée
Générale Ordinaire - 09 octobre
2026 au siège IMFMM, Radés**

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Société "Institut Méditerranéen de Formation aux Métiers Maritimes" qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025 se tiendra le vendredi 09 octobre 2026 à 10h00 au siège de l'Institut sis à la Rue de Marseille, Port de Radés, Bâtiment OMMP, 2040 Radés, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du report de la date de l'Assemblée Générale Annuelle;
2. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 ;
3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
4. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 ;
5. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
7. Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration, Président du conseil d'administration et au Directeur Général ;
9. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration;
10. Pouvoirs pour formalités

Je vous prie de croire à l'expression de ma considération distinguée.

2026R02713SANB3

**Société LEADER FOOD PROCESS
SA au capital de 1 332 000,000
Dinars**

**Route de Gabès km 6.5 Sidi Salem
3083 Sfax**

RNE : 0741285B

M.F : 0741285BAM000

La société Leader Food Process a l'honneur d'inviter ses actionnaires à

participer à l'Assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 16 octobre 2026 à 10 heures du matin au siège social de la société, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

- 1/ Examen et approbation du rapport de Gestion de l'exercice 2025.
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2025.
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- 4/ Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 5/ Affectation du résultat de l'exercice 2025.
- 6/ Questions diverses.

2026X01267SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE «UTS PALMA-SA»

Société Anonyme

Au capital de 21.000.000 Dinars

**Siège social : 13 Avenue Fattouma
Bourguiba, Soukra - Tunis**

RNE : 1376292V

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Les actionnaires de la société «UTS PALMA-SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège de la société sis au 13 avenue Fattouma Bourguiba, Soukra Tunis, le 16 octobre 2026 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenu de l'assemblée
2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2025;
3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

5. Affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2025 ;
 6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
 7. Quitus aux administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;
 8. Nomination de deux nouveaux administrateurs;
 9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;
 10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
 11. Délégation de pouvoirs pour formalités.
- 2026403189SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TG CAPITAL

Société Anonyme

Au Capital de 400.000 Dinars

Siège social : Rez de jardin n°MOD de la résidence Dar El Hayet 11, Rue Slimen ben Slimen, El Manar 2, 2092 Tunis

IU n° : 0001696A

Messieurs les actionnaires de la Société TG CAPITAL, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le Mercredi 21 octobre 2026 à quinze heures au siège social de la société, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.
2. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2025.
3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025.
4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
5. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025
 7. Quitus aux membres du conseil d'administration.
 8. Suppression du nom commercial au niveau du registre national des entreprises
 9. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du conseil.
 10. Questions diverses.
 11. Pouvoirs pour formalités.
- 2026403193SANB3

CONVOCATION

TRAITEMENT INFORMATIQUE GESTION & ETUDES "TIGE" S.A

Capital social : 100 000 TND

Siège social : Immeuble AL BADR, Rue du lac Mâlares Les Berges du lac - 1053 Tunis

IU : 0381505P

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TRAITEMENT INFORMATIQUE GESTION ET ETUDES "TIGE" SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 05 octobre 2026 à neuf heures, à l'immeuble Al Badr Rue du lac Mâlares les berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et approbation des modalités et des délais de convocation et de tenue de l'Assemblée,
2. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2025,
3. Examen et approbation éventuelle des états financiers et des comptes arrêtés au 31/12/2025,
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025,
6. Quitus aux Administrateurs,

7. Renouvellement des mandats des administrateurs,
 8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
 9. Pouvoir pour formalités.
- 2026403194SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 65 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - ZI La Chargaia - 2035 Tunis

MF : 1092458 Y

Messieurs les actionnaires de la Société ICAR S.A, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Mardi 06/10/2026, à 10h00, au siège social de la société sis à la rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle La Chargaia 1, et dont la convocation a été déposée au RNE en date du 16/09/2026 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des délais et mode de convocation
- Acceptation d'un nouvel actionnaire
- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration
- Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes
- Augmentation du capital social en numéraire réservée
- Modification corrélative de l'article six des Statuts de la société
- Pouvoirs pour formalités de publication légale.

2026403195SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

MMP HOLDING SA

SA au capital de 37 000 000 Dinars

Siège social : Rue 8612 impasse N°4 Zone Industrielle Chargaia 1 - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 1488518 P

Messieurs les actionnaires de la Société «MMP Holding», sont

convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Lundi 12/10/2026 à 10h, au siège social de la société sis à la rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Chargaia I - et dont la convocation a été déposée au RNE en date du 16/09/2026, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I/ Approbation des comptes de l'exercice 2023 :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2023

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes du dit exercice et sur les opérations visées aux articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 ainsi que des conventions réglementées

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux administrateurs

II/ Approbation des comptes de l'exercice 2024 :

6- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2024.

7- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales

8- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 ainsi que des conventions réglementées

9- Affectation des résultats

10- Quitus aux administrateurs

11- Renouvellement et nomination des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027

12- Nomination commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2026403203SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

La Société "Lloyd Tunisien" SA

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd

Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0002395T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société «LLOYD TUNISIEN» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour Mardi, le 13 octobre 2026 à 10 heures, au siège de la société sis à Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd, Les Berges du lac 2, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025,

- Lecture des rapports, général et spécial, des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025,

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025,

- Affectation du résultat,

- Approbations des conventions réglementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales,

- Quitus aux Administrateurs,

- Fixation du montant des jetons de présence,

- Démission d'un Administrateur et ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,

- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Suivi de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à 11 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire,

- Augmentation du capital social,

- Modification corrélative de l'article 8 des statuts,

- Délégation de pouvoirs afin d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation du capital,

- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2026403198SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Union de Briqueteries du Sud

Route de Benguerdene Km2 Médenine 4100

MF : 1251162W/A/M/000

N° d'affiliation à la C.N.S.S : 322526-01

Messieurs les Actionnaires de la Société Union de Briqueteries du Sud sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025 qui se tiendra au siège de la Société lundi 19/10/2026 à partir de dix heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025

- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs sur la gestion de l'exercice 2025

- Affectations de résultat de l'exercice 2025.

2026403205SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés par le Liquidateur

SOCIETE BEYOUND MED - en liquidation - Sarl

Au capital de quatorze mille quatre cent dinars tunisiens (14 400 DT)

Siège : Avenue Carthage Imm. Jebli centre 5ème étage n°503, Sfax

Tunis : Résidence l'avenir, Imm 3, Appartement 11, 5ème étage, cité Naceur 1, Ariana

IDENTIFIANT UNIQUE : 1697952 T

En qualité de liquidateur de la société BEYOUND MED en liquidation, j'ai l'honneur de vous convoyer à l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui se tiendra le 17 octobre 2026 à (10 h), à l'adresse suivante : Immeuble phenicia BLOC «D» 2ème étage bureau 2.3 route Gremda Sfax.

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

- Entérinement des délais de convocation et approbation du mode de convocation.
- Présentation et examen du rapport du liquidateur sur la situation financière de la société et proposition du plan de liquidation.
- Approbation du plan de liquidation et de la situation financière de la société.
- Quitus au liquidateur pour sa gestion et décision de son mandat.
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

2026X01266SRLB3

Sociétés communautaires

Assemblée Générale Extraordinaire

La société Communautaire Locale «THUBORBO MAJUS», dont le siège est situé à l'avenue Mohamed Ali,

Fahs, informe l'ensemble de ses adhérents de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire, Dimanche le 04 Octobre 2026 à 9h au local de la Municipalité d'El Fahs.

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport littéraire et financier au titre de l'exercice 2025.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Discussion sur la dissolution et la liquidation de la société.

Cette annonce est publiée au journal LE QUOTIDIEN le 18/09/2026.

2026R02706SODB3

Autres sociétés

Report de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle pour l'année 2025

Société Coopérative de Base des Services Agricoles

«Rakizet El Arch» - Jelma

La société informe du report de la tenue de son Assemblée Générale Annuelle du mercredi 29 juillet 2026 au mercredi 7 octobre 2026, à (10h00), au siège de la société situé au quartier El Bassatine, rue de l'environnement, au-dessus de la pharmacie El Jalali, Jelma - Sidi Bouzid. Et ce, afin d'examiner l'ordre du jour suivant : lecture du rapport moral et financier et leur approbation, approbation de l'adhésion de nouveaux adhérents, présentation du plan d'action à venir et des perspectives de la et ouverture du débat et des propositions.

2026R02707SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Gasmi Rayen, gérant de la société

«SOCIETE BILEL ET RAYEN HUILE EXTRA» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°10531/5 en date du 09 juillet 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située, à la localité esaida est, délégation esaida du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation esaida et la commune esaida.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué esaida ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune esaida dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr abd almonaim Aroussi, gérant de la société "Huilerie Aroussi et ses frères d'Huile d'olive" a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n° 11511/5 en date du 29 juillet 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située, à la localité sidi ali ben oun, près de la route locale n°900 au point de kilométrage n°1 délégation sidi ali ben oun du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation sidi ali ben oun et la commune sidi ali ben oun.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué sidi ali ben oun ou le

secrétaire général chargé de la gestion de la commune sidi ali ben ouin dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Saibi Wael, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°10886/5 en date du 18 juillet 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située, à la localité baten el gazel ouest, délégation jelma du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation jelma et la commune baten el gazel.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué jelma ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune baten el gazel dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Comptoir Sfaxien Du Plastique "CSP" dont le siège social est situé à proximité de la route de Tunis au KM 13 à la zone industrielle de Sidi Salah de la délégation de Sakiet Ezzit 3021 du gouvernorat de Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2026-09-222-012195 en date du 10 Août 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockages et transformation des matières plastiques, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande

mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Sakiet Ezzit.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sakiet Ezzit ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société des Stations Thermales et des Eaux Minérales "SOSTEM" dont le siège social est situé à l'avenue Mohamed El Beji Caïd Essebsi n°5, Centre Urbain Nord, El Menzah 1082 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le N°108 en date du 14 Juillet 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement des eaux minérales située à la localité de Sidi Nsir de la délégation de Joumine du gouvernorat du Bizerte et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat du Bizerte et de la Municipalité de Joumine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou Monsieur le Secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Joumine ou Monsieur le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Calsina Carre Tunisie dont le siège social est situé à la rue de Bizerte au lot N°85 à la zone industrielle Mghira 2 à Fouchena 2082 du Gouvernorat de Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le N°A-2026-09-201-0003202 en date du 25 Février 2026 en vue de régulariser la situation juridique d'un établissement classé de deuxième catégorie objet de l'arrêté d'autorisation enregistré sous le N°01418 en date du 18 Mars 2018, consistant en une plateforme logistique et stockage des produits combustibles située à l'adresse ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat du Ben Arous et de la Municipalité de Fouchena.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou Monsieur le Secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Fouchena ou Monsieur le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Sayah BELHIBA, déclare la perte du titre de propriété n°08/4340 au nom de Dhaou BELHIBA l'objet du titre foncier n°17489 Médenine, sise à Zarzis gouvernorat de Médenine, une attestation de perte a été délivrée sous n°297 du 07/09/2026 par le poste de police de Souihel Zarzis.

2026R02711DIVD2

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

Direction générale de l'électricité

Et de la transition énergétique

Avis d'enquête

(Conformément au décret n°84-793 du 6 juillet 1984)

Dans le cadre du développement de l'infrastructure gazière, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser un pipeline pour renforcer le transport et assurer un approvisionnement régulier en gaz naturel reliant Zriba et El Mourouj d'une part, et Zriba et M'saken d'autre part.

Le dossier technique relatif à ce projet, comportant la liste des propriétés privées concernées par le passage de ce pipeline, est mis à la disposition du public, au siège des gouvernorats de Ben Arous, Zaghouan et Sousse, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles aux sièges desdits gouvernorats, ou les adresser directement au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie (direction générale de l'électricité et de la transition énergétique).

2026R02718DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Madame Rafika bent Hadi Ben El Akermi Romdhani, titulaire de la carte d'identité nationale n°07728774, déclare avoir perdu le titre de propriété n°48227, afférent, au titre foncier n°43546, Kairouan - sis à El Gatraniya, gouvernorat de Kairouan, établi au nom de son père, feu El Hadi Ben El Akermi Romdhani.

La perte dudit titre a été constatée par un certificat de perte délivré par le Chef du Centre de la Garde Nationale de Chamaliya, sous le n°2242, en date du 16 septembre 2026.

Toute personne détenant ou ayant retrouvé ledit titre est priée de le remettre aux services compétents.

2026S01257DIVD2

Avis

Mr Soufien Hachicha, son numéro de la carte 05291384, annonce que sa propriété du terrain superficie 1013 mètres carrés situé à Sfax route Mahdia KM 10 est perdu et elle compte obtenir un deuxième exemplaire original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à la rue sidi bel hasan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

Cet article est publié aux journaux Chourouk et le Quotidien le 17/9/2026.

2026X01261DIVD2

Avis

Mr Mohamed Masmoudi, son numéro de carte 01279858, annonce que sa propriété de deux terrains le premier superficie 622 mètres carrés le deuxième superficie 876 mètres carrés situé à Sfax route Al AIN KM6 est perdu et elle compte obtenir un deuxième exemplaire original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à la rue sidi bel hasan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2026X01262DIVD2

Avis

Mr Hadi Gorbél, son numéro de carte 01255365, annonce que sa propriété du local situé à Sfax route Afrane KM1 est perdue et elle compte obtenir un deuxième exemplaire original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet

situé à la rue sidi bel hasan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2026X01263DIVD2

Avis

M SOUAD BENT TAHER BENGHAIDE annonce que le titre de sa propriété concernant les deux terrains situés à bir Ali Sfax la superficie du premier 437 mètres carrés et le deuxième a la superficie 438 mètres carrés sont perdus et elle entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à M.MAKNI WADI notaire qui est situé à immeuble Ribat Madina 1 étage bureau n°110 beb jebli Sfax dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2026X01264DIVD2

Avis

Monsieur Mounir Zouaoui porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un étage superficie 150 m² sis à la route Mahdia km 11 sakiat eddayer Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben amira Ezzeddine à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2026X01268DIVD2

Avis

Mme Olfa Hentati, Khaled et Ghofrane Ellouz déclarent la perte le titre de propriété d'une parcelle de terre de 497.6 m², située à la route de Gremda km 7 ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu

aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire M'hamed Ali karray à Sfax.

2026X01270DIVD2

Avis

Ali Kchaou déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain à 15316 m² situé à Sfax route menzel chaker K 13, d'un terrain à 6 Mrjaa situé à Sfax route menzel chaker K 17, d'un terrain au 44 pieds d'oliviers situé à Sfax route El Ain K 30, d'un

terrain à 48 pieds d'oliviers situé à Sfax route menzel chaker K 37 et d'un terrain à 11 Mrjaa situé à Sfax route menzel chaker K 17 provenant par acte de partage du 6/9/1985 enregistré le 16/11/1985 n°4624 par les deux notaires Mohamed Mzid et Abdel Aziz Abid.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi Imm : Laperla BN°3 dans un délai de 30 j.

2026X01271DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Avis paru au jort n°81 du 10 juillet 2026, annonce n°2026R02068RECZ9, page n°2137 :

Lire :

Société Etoile de Mer biving Center

Au lieu de :

Société de Mer Dsiving Centre.

2026R02692RECZ9

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

معرفها الوحيد 0644746 R

طبقاً لأحكام الفصل 43 من قانون المالية لسنة 2025 تنشر بيت الإيجار المالي التونسي السعودي قائمة بأسماء الحرفاء أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية طيلة 15 عشرة سنة المنقضية .
و في صورة عدم إجراء أي عملية مالية علي الحساب قبل يوم 31 ديسمبر 2026 ، فانه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للبلاد التونسية طبقاً لأحكام الفصل المذكور أعلاه .

BEST LEASE vous informe que conformément aux dispositions des articles 43 et suivant de la loi de finances 2025 . publie ci-après la liste des titulaires des comptes clôturés dont les soldes créditeurs n'ont pas été récupérés.

A rappeler, que le droit de réclamation de ces montant échu fin décembre 2026 , à défaut , BEST LEASE sera dans l'obligation de transférer les montants à la trésorerie générale de la Tunisie après l'expiration dudit délai

MAALAOUI NACEUR	BEN SASSI HAMID	MEDDEB MOHAMED
KTATA SLIM	JAIDANE SOUAD	DKHAILI NEJI
KACHABIA MAKREM	STE DU CENTRE ENSEING DE CONDUITE	AYARI SAMIR
DACHRAOUI CHERIF	ZOUAI LOTFI	HAMMAMI YOUSSEF B MHADHEB
OUI ZOHRA ET ZOUAGHI SAHAR	DZIRI ALI	ZOUARI MOURAD
SELMY FADHILA	MAZNI ALI	STE SUN RISE
CHEBBI HEYKEL	BOUKARI BECHIR	GUENNACHI NABIL
OMRANE MESSAOUDA	LAOUINI HATEM	DAMMAK MOHAMED
STE AUTO ECOLE EL IMTIEZ	SAYARI YOUSSEF	BOUGUECHA MAHMOUD
BACHTOULI ALI	HABBOUBI ZINA	ROUIS SOUAAD
SALAH NEJIB	ESSAID MANSOUR	SOCIETE EL SARDOUK
GACHAR KAIS	MATOUSSI WISSEM	SAYARI LAMINE BEN MOKHTAR
AJMI RIDHA	ZAYDI BELGACEM B AMOR	CHAABEN RIM
BOUGACHA SAIDA	HADJ SALEM MONGI	OMRANI ACHREF
IDOUDI MED ELAYECH	BEN HASSEN FREDJ	ASSUR SERVICES TAAMINET WA KHADAMET
MIGHRI ABDELHAMID B MAAMMAR	RABHI LOTFI	
BEN JEDIR MABROUK	STE EL AMEN DE COLLECTE DE LAIT	
TLILI ABDESSATTAR	AYADI WAHID	
AZIZA SASSI	STE EL HANDASSA	
BEN ATIA HMED	KASSAR MOHAMED WATER HOUSE	
BEN RACHED IMED	HAJRI EDRISS	
STE GHAZI ET AMOR	FARAH ABDELKARIM	
BELKHIRIA GAB	CHARADA FETHI	
OUERGHY FADHEL	KHECHINE HABIB	
STE BOB CONFECTION	JEBARI HAMID	
FARIDHI SAHBI	RAHMENI ABDEJLIL	
LAARIBI ABDELKADER	GANNOUNI RABAH	
BOUZAYANE ABDERRAZAK	BELGACEM ALI	
FRINI AIDA	SAYARI FETHI	
BEN ALI SLAHEDDINE		